

Madame, Monsieur,

Au nom de la Confédération paysanne, nous souhaiterions vous rencontrer au sujet de la dérogation à l'interdiction des néonicotinoïdes (semences enrobées) annoncée par le gouvernement. Celle-ci est prévue dans un projet de loi proposé par le gouvernement et qui devrait être discutée en commission à l'Assemblée nationale le 23/09 et étudiée en séance publique le 5/09.

Mobilisée depuis plus de 20 ans sur le sujet, la Confédération paysanne, avec d'autres organisations et des scientifiques, avaient enfin réussi à faire reconnaître ces substances comme très préoccupantes pour la biodiversité, le travail des apiculteurs et la santé humaine.

Les conclusions de l'ANSES sur les dangers des néonicotinoïdes, la présence d'alternatives viables moins dangereuses que les néonicotinoïdes, etc... sont claires et sans appel. La Confédération Paysanne est en phase avec le rapport de 2016 de l'ANSES, rapport ayant conduit à l'interdiction dès 2018 de ces insecticides de la famille des néonicotinoïdes.

Nous voulions également attirer votre attention sur la surestimation des dégâts dus à la jaunisse de la betterave tels qu'ils sont mentionnés au milieu de la page 4 dans l'étude d'impact de ce projet de loi. Nous estimons que les Ministres de l'agriculture et de l'environnement se sont fait bernier par la filière. Les dégâts mentionnés concernent les plants de betterave touchés par le virus de la jaunisse mais il n'est pas précisé que ces plants ne représentent pas nécessairement l'ensemble des plants présents dans les parcelles. L'institut technique de la Betterave (ITB) dans sa prévision la plus pessimiste de rendement moyen indique un rendement de 75t/ha soit une baisse d'environ 8 à 15 % par rapport aux années précédentes. Même si elle est forte en 2020, l'incidence de la jaunisse est donc très fortement surestimée par la filière qui annonce une perte de rendement moyen de 40 ou 50%. L'incidence sur la viabilité économique de la filière betterave française n'est donc pas celle indiquée dans le projet de loi.

Par contre, comme l'indique notre communiqué de presse, il est indéniable que notre filière betterave a été fortement fragilisée par la suppression des quotas. C'est donc à ce niveau qu'il faudrait agir et non en autorisant à nouveau des pesticides d'une extrême dangerosité.

Dans l'attente de vous lire afin de programmer une rencontre sur ce sujet, nous vous prions d'agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.